

Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité : l'avenir de la durabilité au Canada

Plan stratégique 2025-2028

(en vigueur à compter du 1^{er} avril 2025)

Reconnaissance territoriale

Nous, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID), reconnaissons que nos travaux sont réalisés sur les terres des Premières Nations, des Métis et des Inuits du Canada (les « peuples autochtones »), lesquels entretiennent des relations durables avec la terre, l'eau et l'air depuis des dizaines de milliers d'années.

Nous reconnaissons les droits et les contributions inhérents des peuples autochtones à l'égard de la protection et du maintien de ces terres et de ces eaux jusqu'à maintenant, et pour les générations à venir. Nous reconnaissons et respectons l'importance des terres visées par un traité et non cédées, et nous rendons hommage aux connaissances, cultures, structures de gouvernance et histoires diverses des peuples autochtones du Canada.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation en matière d'information sur la durabilité au pays. Nous nous engageons ainsi à favoriser l'apprentissage continu, la mobilisation et la collaboration avec les peuples autochtones, dans le cadre de notre mission de servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

Nous invitons toutes les parties intéressées et concernées à réfléchir à leurs propres relations avec la terre et les peuples autochtones, ainsi qu'à la façon dont leur travail peut contribuer à la poursuite des efforts en matière de réconciliation et de durabilité.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidence	3
Objectif.....	4
Processus suivi.....	4
Faits nouveaux	5
Questions nouvelles.....	6
Le CCNID.....	6
Mission, vision et valeurs	7
Notre mission	7
Notre vision	7
Nos valeurs	7
Engagement envers les peuples autochtones, principes directeurs et valeurs	8
Objectifs du CCNID.....	8
Établissement des priorités stratégiques.....	9
Critères d'évaluation des priorités stratégiques.....	9
Prédominance.....	10
Incidences.....	10
Priorités stratégiques.....	11
Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes.....	11
Mise en œuvre des NCID	11
Consultation des parties intéressées et concernées	12
Futures normes.....	12
Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité	13
Priorité C – Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.....	14
Mise en œuvre du plan	16
Procédure officielle	16
Activités de communication, de consultation et de mobilisation auprès des parties intéressées et concernées.....	16
Évaluation des résultats.....	17
Recherche.....	17

Annexe 1 – Principes directeurs et valeurs soutenant le respect des droits autochtones lors de l’élaboration des NCID	18
Principes directeurs	18
Valeurs directrices	19
Annexe 2 – Illustration des priorités stratégiques	20

Message de la présidence

Je suis heureuse de présenter le premier plan stratégique du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) pour la période allant de 2025 à 2028. Ce plan définit nos priorités, repose sur nos travaux fondamentaux et oriente nos décisions concernant l'affectation des ressources, les activités et les plans annuels. Je suis convaincue qu'il trace une voie d'avenir claire et solide pour servir l'intérêt public canadien.



Lors de l'élaboration du plan stratégique, nous avons soigneusement examiné le contexte mondial de l'information sur la durabilité ainsi que les faits nouveaux externes, notamment la façon dont ceux qui appartiennent aux sphères économique, géopolitique, juridique et réglementaire façonnent nos travaux. De plus, nous avons mené de vastes consultations, et nous sommes reconnaissants des commentaires pertinents et précieux que nous avons reçus.

Bon nombre de répondants ont indiqué, à juste titre, que les faits nouveaux externes transforment rapidement le domaine de l'information sur la durabilité, tant au pays qu'à l'international. Cette évolution s'accompagne de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Nous avons donc peaufiné notre plan stratégique et réaffirmons notre engagement envers l'adoption par les marchés de nos premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID), soit la [NCID 1, Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#), et la [NCID 2, Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#). Apprenez-en plus sur ces sujets en consultant les sections « [Faits nouveaux](#) » et « [Questions nouvelles](#) » du présent plan.

Notre plan stratégique définit trois priorités claires :

- devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes;
- inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité;
- contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.

Nous valorisons l'importance de la réconciliation et d'une collaboration significative avec les peuples autochtones. Nous veillerons à ce que les points de vue, les droits et les intérêts des peuples autochtones soient tissés dans l'étoffe de l'information sur la durabilité au Canada.

L'urgence des questions sur la durabilité, par exemple les changements climatiques, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la réconciliation avec les peuples autochtones, justifie la poursuite de l'avancement des Normes canadiennes d'information sur la durabilité. Les informations de haute qualité étayées par nos premières normes jettent les bases essentielles visant à assurer la confiance à l'égard des marchés canadiens, à renforcer la compétitivité à l'échelle mondiale et la résilience des entités canadiennes ainsi qu'à favoriser une répartition équitable des capitaux. C'est pourquoi le CCNID veut continuer à soutenir l'adoption de ses normes par les marchés.

Pendant que les entités canadiennes explorent les obligations et les attentes relatives à l'information sur la durabilité, le CCNID promet de les soutenir au moyen d'activités de consultation et de recherche ainsi que d'une procédure officielle rigoureuse qui est guidée par ses valeurs : l'intégrité et la crédibilité, le respect, l'inclusion, la collaboration et la réciprocité.

Nous avons fort à faire, et nous avons hâte de poursuivre nos efforts continus de concertation et de dialogue avec toutes les parties intéressées et concernées alors que nous façonnons l'information sur la durabilité au Canada.

Wendy Berman
Présidente du CCNID

Objectif

Le présent plan stratégique 2025-2028 décrit les grandes priorités qui guideront le CCNID dans la réalisation de sa mission et l'incarnation de sa vision et de ses valeurs. Il donne un aperçu clair de la voie d'avenir du CCNID. Le plan tient compte de l'évolution du marché et reconnaît la nécessité de fournir des informations sur la durabilité comparables, de grande qualité et adaptées aux entités canadiennes.

Voici les priorités stratégiques du CCNID pour la période allant de 2025 à 2028 :

Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes.

Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité.

Priorité C – Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.



Processus suivi

Le projet de plan stratégique 2025-2028 a été élaboré parallèlement aux [premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité \(NCID\)](#), soit la NCID 1 et la NCID 2. Nous avons mené de vastes consultations sur ce projet en communiquant avec un large éventail de parties intéressées et concernées au moyen de diverses activités de communication¹; par exemple, des publications sur les médias sociaux, des articles dans l'[infolettre Échos normes](#) ainsi que d'autres activités de mobilisation et de consultation. Nous avons reçu les commentaires de 109 répondants par l'entremise de lettres de réponse, de sondages et de tables rondes, lesquels sont résumés dans la [synthèse des commentaires](#) publiée conjointement avec le plan stratégique.

Nous avons pris en considération les commentaires reçus et l'évolution récente du marché, délibéré sur le texte définitif du plan stratégique et apporté des modifications avec l'apport du Conseil de surveillance des normes d'information et de certification (CSNIC). Le plan stratégique, en vigueur pour les exercices 2026 (l'exercice considéré), 2027 et 2028, est à présent définitif. Nous avons également révisé le [plan annuel 2026](#) afin qu'il reflète les priorités stratégiques.

¹ Le terme « parties intéressées et concernées » englobe les parties qui portent un intérêt aux normes et aux travaux du CCNID, ainsi que celles sur lesquelles ces normes et travaux ont une incidence, qu'elles le souhaitent ou non. Ce terme désigne ainsi les parties que le CCNID cherche à consulter et à mobiliser.

Faits nouveaux

Plusieurs changements sont survenus depuis la publication du projet de plan stratégique 2025-2028 en janvier 2025.

D'abord, des faits nouveaux appartenant aux sphères économique, géopolitique, juridique et réglementaire ont eu une incidence sur le domaine de l'information sur la durabilité au Canada et à l'étranger. Les parties intéressées et concernées ont relevé bon nombre de ceux-ci dans leurs commentaires sur le projet de plan stratégique 2025-2028. Voici les principales considérations :

- la conjoncture économique, y compris les droits de douane américains ainsi que les effets des conflits régionaux et de l'incertitude géopolitique sur la stabilité financière et les marchés financiers;
- les changements socioéconomiques, y compris la politisation accrue de la finance durable et l'opposition aux initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG);
- la décision des Autorités canadiennes en valeurs mobilières de suspendre leurs travaux visant l'élaboration d'un nouveau règlement sur la communication obligatoire d'information liée aux changements climatiques;
- la possibilité de risque accru de responsabilité lié à l'incidence croissante des allégations écologiques à l'échelle mondiale et aux nouvelles dispositions visant l'écoblanchiment de la *Loi sur la concurrence*, notamment le droit privé d'action prévu par la loi (projet de loi C-59, *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2023*);
- les faits nouveaux aux États-Unis, y compris les mesures prises et les politiques adoptées par l'administration américaine allant à l'encontre des principes ESG et le retrait des règles sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques par la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Nous reconnaissons l'importance de ces faits nouveaux pour les entités canadiennes ainsi que pour les marchés financiers et l'économie du pays. Néanmoins, les transformations sociales et environnementales, dont l'accélération des changements climatiques, ont d'importantes incidences sur les collectivités, la société, l'économie et les entreprises du Canada. Ces transformations entraînent avant tout des possibilités et risques liés à la durabilité et aux changements climatiques qui sont significatifs sur le plan financier pour les entités canadiennes.

Nous restons déterminés à élaborer des normes d'information sur la durabilité de grande qualité et à soutenir leur adoption généralisée. De telles normes permettent aux entreprises de communiquer ces incidences importantes liées à la durabilité avec cohérence et transparence à leurs investisseurs, créanciers et autres parties intéressées et concernées. Nous veillons donc à ce que les entités canadiennes disposent des outils, comme des indications et d'autres ressources didactiques, dont elles ont besoin pour mettre en œuvre nos normes. Nous avons révisé le présent plan stratégique pour qu'il reflète les commentaires des répondants sur l'importance de ces travaux ainsi que pour clarifier davantage l'accent mis sur la mise en œuvre de nos normes d'après l'évolution du contexte externe.

Enfin, nous assistons à l'évolution des entités pour lesquelles le CCNID publie des normes d'information sur la durabilité. Le CCNID assumera la responsabilité d'évaluer et de déterminer la meilleure voie à suivre pour les normes d'information sur la durabilité du secteur public au Canada. Nous sommes en train de mettre au point les détails de ces travaux, dont les calendriers. Ces travaux sont inclus dans la priorité A du plan stratégique.

Ces faits nouveaux sont pris en compte dans le plan stratégique 2025-2028.

Questions nouvelles

Le CCNID exerce des activités prévues au sein d'un environnement complexe et en constante mouvance qui appelle flexibilité et réactivité à l'égard de l'évolution des marchés tant au pays qu'à l'international. Il surveille constamment les questions nouvelles ainsi que les possibilités et risques émergents pour veiller à la pertinence de ses travaux. Au cours de la période allant de 2025 à 2028, le CCNID officialisera, de concert avec ses parties intéressées et concernées, un processus qui vise à identifier et à évaluer les questions nouvelles ainsi qu'à y répondre de façon régulière.

Ces questions peuvent justifier la modification des plans annuels et du plan stratégique.

Le CCNID

Le CCNID est un organisme de normalisation indépendant responsable de l'élaboration des normes d'information sur la durabilité au Canada, soit les NCID. Ces normes concordent avec la base de référence mondiale que forment les normes du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB). Elles ont toutefois été modifiées afin de servir l'intérêt public canadien. Le CCNID mène des travaux visant l'adoption de normes d'information sur la durabilité au Canada. De plus, il est membre du Sustainability Standards Advisory Forum de l'ISSB, une position qui le sert dans la réalisation d'un volet clé de sa mission, à savoir la contribution aux démarches de normalisation à l'échelle internationale.



Mission, vision et valeurs



Notre mission

Notre mission consiste à servir l'intérêt public en établissant et en tenant à jour des normes d'information sur la durabilité de grande qualité pour les entités canadiennes et en contribuant à l'élaboration de normes internationales d'information sur la durabilité.

Notre vision

Nous nous employons à être un porte-parole digne de confiance dans le domaine des normes d'information sur la durabilité au Canada et à promouvoir l'adoption à grande échelle de nos normes.

Nos valeurs

L'intégrité et la crédibilité – Nous entendons réaliser notre mission avec courage et humilité, ferons preuve de compétence et rendrons compte de nos actes.

Le respect – Nous veillerons à prêter une oreille attentive à nos interlocuteurs, à faire preuve d'ouverture, d'empathie et de considération, à nous tenir bien renseignés, à jouer un rôle constructif, à préserver la confidentialité et à chercher à comprendre les différents points de vue.

L'inclusion – Nous nous emploierons activement à renouveler le dialogue avec des parties aux opinions nouvelles, à communiquer ouvertement et à remettre en question de manière constructive nos acquis.

La collaboration – Nous comptons confronter nos idées, faire preuve de franchise, de souplesse et de vulnérabilité, soutenir la mobilisation des parties intéressées et concernées et la mise en valeur de leur potentiel, offrir une liberté d'action aux autres et définir clairement nos objectifs et nos résultats mesurables.

La réciprocité – Nous favoriserons une culture de respect mutuel et établirons des relations à long terme qui sont mutuellement profitables.

Engagement envers les peuples autochtones, principes directeurs et valeurs

Les droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont inhérents et propres au contexte canadien. Toutes les parties intéressées et concernées sont touchées lorsque les droits des peuples autochtones ne sont pas respectés.

Nous nous engageons à faire en sorte que les peuples autochtones participent activement à l'élaboration des normes d'information sur la durabilité au Canada et que leurs droits soient respectés. Dans le contexte mondial, ces droits sont confirmés dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#), adoptée en 2007. Au Canada, ces droits sont reconnus dans l'[article 35 de la Loi constitutionnelle](#) et dans la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) de 2021. En collaboration avec les peuples autochtones, nous nous engageons à étudier la meilleure façon de tenir compte de ces droits lors de l'élaboration des NCID et, de manière générale, dans le cadre des activités de normalisation en matière d'information sur la durabilité.

Nous reconnaissons que la promotion de la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits est un élément essentiel des travaux de normalisation en matière d'informations financières sur la durabilité au Canada. Cet engagement repose sur une série de principes directeurs et de valeurs décrits à l'[annexe 1](#). L'une des priorités du présent plan stratégique concerne les peuples autochtones et permet de faire progresser ces travaux essentiels.

Objectifs du CCNID

Nos objectifs sont les suivants :

- établir et tenir à jour des NCID qui répondent aux besoins en matière d'information sur la durabilité et qui améliorent la communication de cette information par les entités canadiennes en prenant dûment en considération les coûts et les avantages pour les préparateurs et les utilisateurs concernés;
- participer à la mise au point de meilleures pratiques pour l'établissement de normes d'information sur la durabilité à l'échelle mondiale, en vue de les adopter ou de les adapter au contexte canadien;
- soutenir la mise en œuvre des normes d'information sur la durabilité.

Pour atteindre nos objectifs, nous nous employons :

- à établir des normes de grande qualité qui renforcent la confiance à l'égard de l'information sur la durabilité communiquée;
- à mobiliser les peuples autochtones de façon respectueuse pour nous assurer qu'ils participent au processus de normalisation en matière d'information sur la durabilité;
- à respecter et à susciter les commentaires de toutes les parties qui s'appuient sur nos normes;
- à examiner les questions avec objectivité;
- à respecter la capacité des parties qui appliquent nos normes de faire preuve de jugement professionnel;
- à répondre aux besoins des parties intéressées et concernées par nos normes;
- à améliorer constamment le processus de normalisation;
- à être à l'avant-garde de la réflexion sur les questions d'information sur la durabilité.

Établissement des priorités stratégiques

Pour établir nos priorités stratégiques, nous avons évalué des risques et des conditions dans notre environnement externe qui pourraient influencer sur notre fonctionnement, notamment :

- les [recommandations finales du CEIN](#) et les commentaires du CSNIC;
- des considérations d'ordre politique et réglementaire;
- des considérations d'ordre social et culturel;
- des considérations d'ordre économique;
- les faits nouveaux concernant la durabilité, l'environnement physique et les normes internationales d'information financière;
- les commentaires recueillis auprès des intervenants du marché dans le cadre de nos consultations sur la [NCID 1](#), la [NCID 2](#) ainsi que sur les [critères de modification](#);
- les commentaires recueillis auprès des intervenants du marché dans le cadre du projet de plan stratégique.

Nous avons également utilisé les critères d'évaluation des priorités stratégiques énoncés ci-après afin de déterminer s'il y avait lieu d'ajouter certaines priorités à notre programme de travail.



Critères d'évaluation des priorités stratégiques

Lorsque nous évaluons nos priorités stratégiques potentielles, nous soupesons chacun des critères dans son contexte global, y compris les faits nouveaux externes ayant une incidence sur notre cadre de fonctionnement et les compromis à faire quand nous ajoutons de nouvelles priorités à nos programmes de travail. Ces compromis sont les suivants :

- l'évaluation des ressources dont nous disposons et de l'incidence de la nouvelle priorité sur notre capacité à réaliser notre mission et à respecter nos priorités stratégiques existantes;
- l'évaluation des liens existants entre la priorité potentielle et d'autres normes et référentiels;
- la mesure dans laquelle la priorité potentielle reflète les points de vue des parties intéressées et concernées et sert l'intérêt public au Canada.

Prédominance

- Le fait que la priorité concorde avec les normes et les priorités nationales et internationales qui font progresser notre mission, notre vision et nos objectifs.
- Le fait que la priorité concerne des questions propres au Canada qui serviraient l'intérêt public en améliorant les pratiques en matière d'information sur la durabilité.

Incidences

- Le fait que la priorité réponde à un besoin plus ou moins urgent pour les entités ou l'intérêt public canadien.
- Le fait que la priorité donne lieu à la communication d'informations sur la durabilité qui sont pertinentes pour les parties intéressées et concernées.
- Le fait que la priorité réponde à des risques liés à la réglementation, aux lois ou aux politiques ou à des faits nouveaux liés à l'amélioration de la qualité de l'information sur la durabilité.
- Le fait que la priorité favorise la compatibilité avec d'autres normes nationales et internationales.
- Le fait que la priorité tienne compte des points de vue, des droits et des intérêts des peuples autochtones au Canada.
- Le fait que la priorité fera progresser notre mission et notre vision à court, moyen et long terme.





Priorités stratégiques

Le présent plan stratégique décrit nos principales priorités pour la période de 2025 à 2028, dont bon nombre sont des initiatives pluriannuelles. Les plans annuels du CCNID pour les exercices 2026 (l'exercice considéré), 2027 et 2028 énonceront les activités visant l'avancement de ces priorités stratégiques. La façon dont nous entendons insister sur nos priorités stratégiques au cours de la période allant de 2025 à 2028 est illustrée à l'[annexe 2](#).

Priorité A – Devenir la référence canadienne en matière d'établissement de normes d'information sur la durabilité, et soutenir la mise en œuvre de ces normes

Mise en œuvre des NCID

Il existe un consensus mondial quant au besoin urgent d'informations à fournir sur la durabilité uniformes, comparables et de haute qualité, les possibilités et risques liés à la durabilité étant perçus comme des questions d'exploitation essentielles. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des normes d'information sur la durabilité est vitale pour les entités canadiennes. Un nombre croissant de pays et de territoires mettent en œuvre des obligations d'information sur la durabilité harmonisées avec les Normes IFRS® d'information sur la durabilité, soit [IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#) et [IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#) (normes de l'ISSB), qui constituent les assises de la NCID 1 et de la NCID 2². Bien que cette avancée reflète les progrès importants réalisés en vue d'établir une base de référence mondiale dans le domaine, les entités d'ici et d'ailleurs continuent de jongler avec des obligations d'information sur la durabilité qui varient d'un pays ou territoire à l'autre.

Parallèlement, le rythme des changements climatiques continue d'avoir des impacts profonds et grandissants sur les collectivités, la société, les entreprises et l'économie du pays. Les conséquences financières, issues des possibilités et risques physiques ou de transition, se font de plus en plus sentir au sein des entreprises canadiennes et pour les parties intéressées et concernées au pays. L'économie canadienne est aussi extrêmement vulnérable aux changements climatiques, et peu de secteurs d'activité sont à l'abri de leurs effets³.

2 « [IFRS Foundation publishes jurisdictional profiles providing transparency and evidencing progress towards adoption of ISSB Standards](#) », IFRS Foundation, 12 juin 2025.

3 « [Les changements climatiques et la Banque du Canada](#) », Banque du Canada, 13 octobre 2021.

Nous sommes convaincus qu'une adoption généralisée de nos normes au pays est essentielle pour renforcer la solidité et la résilience des entités canadiennes ainsi que la stabilité à long terme du système financier canadien. De plus, une telle adoption veillerait aussi à ce que les entités canadiennes ne soient pas pénalisées sur les marchés financiers mondiaux, qui appliquent déjà la base de référence mondiale de l'ISSB, étant donné l'étroite correspondance entre les NCID 1 et 2 et les normes de l'ISSB. Elle ferait en sorte que les normes de l'ISSB soient intégrées autant que possible au Canada (voir les [critères de modification](#)). L'accent mis par le CCNID sur la mise en œuvre des NCID est illustré plus en détail à l'[annexe 2](#).

Consultation des parties intéressées et concernées

Afin de mener à bien nos travaux, nous devons collaborer et communiquer avec les parties intéressées et concernées de manière proactive. Nos efforts de consultation permettent de mieux faire connaître nos travaux, soutiennent l'entière mise en œuvre de nos normes et, de surcroît, améliorent notre compréhension des besoins des entités et des difficultés auxquelles celles-ci font face dans l'application de nos normes. C'est pourquoi nous devons entretenir des relations solides avec notre communauté de parties intéressées et concernées et nous assurer de rassembler un large éventail de voix qui représentent l'intérêt public canadien. L'intérêt public canadien présente les caractéristiques uniques de groupes culturels, linguistiques et politiques distincts et reflète la composition des marchés canadiens, qui comptent une part importante de petites et moyennes entités.

Nous continuerons aussi la collaboration avec d'autres conseils de normalisation canadiens pour consolider les liens dans nos travaux, en plus d'entretenir des relations de travail avec de nombreuses autorités de réglementation canadiennes afin d'échanger sur des faits nouveaux et de suivre l'évolution des besoins des marchés financiers canadiens. Nos activités de consultation et de mobilisation pourraient permettre le développement d'outils de soutien pour les entités qui sont adaptés ou non aux besoins d'entités ou de secteurs d'activité précis. Il pourrait notamment s'agir de publications ou de ressources didactiques, d'indications ou d'autres normes d'information sur la durabilité ou de modifications apportées à ces normes.

Futures normes

Bien que nos premières normes correspondent étroitement aux normes de l'ISSB, il pourrait être nécessaire d'employer une approche différente à l'avenir pour la mise en œuvre complète et le maintien de NCID de grande qualité visant à servir l'intérêt public canadien. Nous appuyons la meilleure harmonisation possible avec une référence mondiale pour les informations à fournir en lien avec la durabilité au Canada, et cela demeure un engagement essentiel exprimé dans nos documents de gouvernance inauguraux (voir les [critères de modification](#)). Nous menons de vastes activités sur les marchés afin de connaître les éléments qui pourraient soutenir les entités appliquant nos normes.

Nous poursuivrons nos recherches préliminaires et les activités exploratoires initiales connexes pour déterminer la meilleure voie à suivre à l'égard des normes d'information sur la durabilité du secteur public et de la prise en compte des points de vue, des droits et des intérêts des peuples autochtones dans le processus de normalisation en matière d'information sur la durabilité⁴. Nos travaux relatifs à l'inclusion des peuples autochtones dans ce processus, qui témoignent de notre engagement envers ces peuples, s'inscrivent dans les efforts réalisés dans le cadre de la priorité B, « Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité ».

4 Dans le contexte de l'établissement de normes d'information sur la durabilité au Canada, le terme « peuples autochtones » s'entend des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des titulaires de droits ainsi que des gouvernements, des communautés, des entreprises et des leaders autochtones.

Toute activité de normalisation future doit être conforme à notre [procédure officielle](#) et tenir compte des commentaires des parties intéressées et concernées. Nous reconnaissons que les activités de normalisation futures sortent probablement du cadre du présent plan stratégique triennal. En raison de l'évolution rapide du contexte externe, le CCNID continuera de surveiller les questions nouvelles afin d'évaluer le caractère approprié de ses projets, programmes de travail et priorités stratégiques (comme il est préalablement indiqué dans la section « [Questions nouvelles](#) »).

La priorité A comprend les objectifs ci-après, qui visent à faciliter la mise en œuvre complète des normes d'information sur la durabilité :

- Soutenir l'établissement et l'adoption de normes canadiennes d'information sur la durabilité en favorisant la communication, la consultation et la mobilisation auprès des parties intéressées et concernées.
- Interagir avec des entités canadiennes pour mieux relever les difficultés de mise en œuvre et y remédier.
- Évaluer et déterminer la meilleure voie à suivre pour les normes d'information sur la durabilité du secteur public au Canada.
- Consolider les liens avec d'autres normalisateurs canadiens et les normalisateurs internationaux.

Priorité B – Inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité

Nous nous engageons à inclure les peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité. Nous reconnaissons que les droits des peuples autochtones sont inhérents et propres au contexte canadien, et que la promotion de la réconciliation est un élément essentiel des travaux de normalisation menés au Canada quant aux informations à fournir en lien avec la durabilité. Ces considérations stratégiques ne seront pas seulement prises en compte dans le cadre de certains projets particuliers; elles orienteront de façon pérenne l'ensemble de nos projets.

Dans les paragraphes liminaires des exposés-sondages sur [la NCID 1](#) et [la NCID 2](#), nous nous sommes engagés à faire en sorte que les peuples autochtones participent activement à l'élaboration des normes d'information sur la durabilité au Canada et que leurs droits soient respectés.

Pour institutionnaliser son engagement, le CCNID a défini les premières étapes de ses travaux, qui nécessitent d'établir un lien de confiance et d'approfondir les relations avec les peuples autochtones en renforçant ses activités de consultation et de mobilisation auprès de ceux-ci. Nous consoliderons nos activités de consultation et de communication auprès des peuples autochtones, en plus de créer proactivement des espaces pour solliciter les points de vue et les commentaires des groupes sous-représentés, notamment les aînés, les gardiens des savoirs, les jeunes, les femmes et les personnes bispirituelles. En novembre 2024, le CCNID a publié le document [Questions autochtones : Teneur des commentaires](#), qui présente les commentaires formulés par les répondants tant autochtones que non autochtones sur les questions autochtones. La publication de ces observations marque une grande étape : le CCNID réaffirme l'importance des principes de transparence et de reddition de comptes dans son engagement envers les peuples autochtones. Nous avons aussi reçu de nombreux commentaires de répondants autochtones durant les consultations sur le projet de plan stratégique. Ces commentaires contribuent grandement à tracer notre chemin vers l'inclusion des peuples autochtones au sein du processus d'élaboration des normes d'information sur la durabilité.

Pour poursuivre ces travaux importants, nous élaborerons un plan de mobilisation en tenant compte des points de vue, des besoins et des intérêts des peuples autochtones afin que l'élaboration de nos normes respecte fondamentalement les droits de ces peuples. Ce plan évoluera au fil de la mobilisation des peuples autochtones et de l'établissement de relations avec eux. Nous sommes conscients que certaines des méthodes couramment utilisées pour solliciter des commentaires ne favorisent pas nécessairement la participation des peuples autochtones. Nous sommes résolus à adopter des méthodes nouvelles et appropriées sur le plan culturel pour obtenir la pleine rétroaction de ces groupes. Nous avons donc demandé des conseils précis à des répondants métis, inuits et des Premières Nations au cours de notre consultation publique sur le projet de plan stratégique en reconnaissant et en appréciant la diversité des peuples autochtones. Nous convenons que nous pouvons jouer un rôle de premier plan, tant au pays qu'à l'étranger, en ce qui concerne les questions autochtones.

Malgré l'absence d'une question précise à cet effet dans le cadre de nos [consultations visant l'élaboration de la NCID 1 et de la NCID 2](#), des parties intéressées et concernées, tant autochtones que non autochtones, ont fait valoir la nécessité d'une norme d'information supplémentaire dont l'objet serait de reconnaître et d'intégrer les questions autochtones dans les NCID. Au cours de la période visée par le présent plan stratégique, nous évaluerons diverses approches de normalisation pour déterminer la meilleure voie à suivre (procédure officielle) tout en étant guidés par les points de vue, les besoins et les intérêts des peuples autochtones⁵.

La priorité B comprend les objectifs suivants :

- Consolider les activités de consultation et de mobilisation auprès des peuples autochtones pour établir un lien de confiance et approfondir nos relations avec ceux-ci.
- Créer de nouvelles voies pour permettre aux peuples autochtones de participer aux processus de normalisation et d'exprimer leur point de vue.
- Assurer la prise en compte des points de vue, des droits et des intérêts des peuples autochtones dans les normes du CCNID et celles dont il participe à l'élaboration.

Priorité C – Contribuer à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité

Nous comptons jouer un rôle clé dans la promotion et la protection de l'intérêt public canadien dans le contexte de l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité. Nous agissons comme porte-parole canadien dans plusieurs forums internationaux. Nous avons établi et entretenons une relation solide avec l'ISSB, en tant que membre du [Sustainability Standards Advisory Forum](#), où nous participons à la réalisation des objectifs de l'ISSB et à l'établissement d'une base de référence mondiale concernant les informations à fournir en lien avec la durabilité. Dans le cadre de nos relations avec l'ISSB, nous contribuons activement à l'élaboration de ses programmes de travail et à ses activités de normalisation. Nous poursuivrons nos efforts en ce sens au cours de la période visée par le présent plan stratégique.

De plus, nous communiquons régulièrement avec d'autres organismes de normalisation internationaux et certains organismes de normalisation nationaux, comme le Groupe consultatif pour l'information

5 L'IFRS® Foundation soutient l'adoption d'une approche modulaire, qui permet de superposer aux dispositions des normes de l'ISSB des dispositions supplémentaires qui sont propres à un pays ou territoire ou qui visent un groupe élargi de parties intéressées et concernées. [ISSB's proposed IFRS® Sustainability Disclosure Standards](#) [PDF en ligne], IFRS Foundation, avril 2022, pages 6 et 7. (Consulté le 30 septembre 2024)

financière en Europe, l'Accounting Standards Board of Japan, le Sustainability Standards Board of Japan, le Korea Sustainability Standards Board, l'Australian Accounting Standards Board et l'External Reporting Board de la Nouvelle-Zélande. Ces relations favorisent l'échange de connaissances nationales ou territoriales à l'échelle mondiale et encouragent la coopération relative aux questions d'importance internationale en lien avec la durabilité. Nos activités de normalisation doivent également s'appuyer sur nos relations de travail avec les organismes de normalisation internationaux, comme le Protocole des gaz à effet de serre (GES), pour, entre autres, améliorer la compatibilité de nos normes et veiller à ce qu'elles permettent une meilleure comparabilité mondiale des données.

Nous continuerons aussi de participer à des forums internationaux à l'intention des normalisateurs, dont le congrès des normalisateurs mondiaux et les rencontres de l'International Forum of Accounting Standard Setters. Comme la priorité A l'indique, des travaux importants auxquels participent des normalisateurs et autorités de réglementation de partout dans le monde sont en cours afin d'établir une base de référence mondiale quant aux informations à fournir en lien avec la durabilité et de répondre aux besoins d'information des investisseurs et des autres parties intéressées et concernées. Nos activités à l'échelle internationale soutiennent ces travaux et favorisent la compatibilité.

Conformément à notre mission, nous influençons les normes internationales d'information sur la durabilité à mesure qu'elles sont élaborées. Nous veillons ainsi à ce que les perspectives et les expériences canadiennes éclairent les discussions et l'élaboration des normes mondiales. Au moment opportun, nous comptons montrer la voie à suivre en incluant les points de vue, les conceptions du monde et les savoirs des peuples autochtones dans l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité. Nous soutenons ces travaux au moyen de communications régulières avec nos partenaires, comme il est indiqué préalablement.

Pour la poursuite de nos travaux, la priorité C comprend les objectifs suivants :

- Participer au processus d'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité et exercer une influence sur ce dernier, en mettant l'accent sur les domaines qui ont le plus d'incidence au regard de l'intérêt public canadien.
- Préconiser la prise en compte des points de vue, droits et intérêts autochtones dans le processus décisionnel relatif à l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.
- Veiller à la compatibilité des normes en recommandant que les Normes IFRS d'information sur la durabilité reflètent les besoins et les attributs des parties intéressées et concernées canadiennes, le cas échéant, y compris les aspects uniques des marchés financiers canadiens.



Mise en œuvre du plan

Procédure officielle

Notre [procédure officielle](#) est fondée sur les principes clés de transparence, de consultation et de reddition de comptes. Elle est comparable à celle d'autres normalisateurs au Canada et à l'étranger.

Activités de communication, de consultation et de mobilisation auprès des parties intéressées et concernées

Le dialogue avec nos parties intéressées et concernées est un élément essentiel de nos travaux. Il est vital de comprendre les besoins du marché canadien afin de faire prévaloir et de servir l'intérêt public. Cet engagement est au cœur de notre procédure officielle. Par conséquent :

- nous améliorerons la transparence de notre processus décisionnel et veillerons à la rapidité de traitement des commentaires;
- nous réaliserons un suivi après mise en œuvre efficace pour nous assurer que nos normes demeurent adaptées au contexte canadien;
- nous mettrons en œuvre des stratégies efficaces pour améliorer la communication avec les parties intéressées et concernées et la mobilisation de celles-ci parallèlement à la concrétisation de nos priorités stratégiques;
- nous continuerons de servir les parties intéressées et concernées dans la langue officielle de leur choix.

Nous communiquons abondamment dans le cadre de nos activités de consultation et par l'entremise des médias sociaux, de nos [pages Web](#) et d'autres moyens de communication afin d'élaborer des normes d'information sur la durabilité de grande qualité et de transmettre des commentaires à l'ISSB. De plus, nous consultons fréquemment les parties intéressées et concernées au sujet de nos projets et demandons régulièrement l'avis du public sur nos travaux.

Nous sommes souvent en liaison avec d'autres instances (autorités de réglementation des valeurs mobilières, gouvernements, autorités de réglementation de l'audit, autres normalisateurs, experts dans un domaine particulier, organismes professionnels, etc.) qui partagent notre objectif d'établir des normes d'information sur la durabilité de grande qualité. Nous continuons à accorder la priorité à ces collaborations.

Évaluation des résultats

Comme il est précisé dans notre [mandat](#), nous rendons compte au [CSNIC](#). Nous devons démontrer que nous avons utilisé les ressources mises à notre disposition de manière efficace et que les résultats évalués concordent avec notre mission. Le présent plan stratégique permettra d'enrichir les programmes de travail annuels pour les exercices 2026 à 2028.

Recherche

Pour appuyer le mieux possible nos décisions de normalisation, les recherches réalisées doivent être menées en temps utile et porter sur des sujets liés directement à nos travaux en cours. Dans les années à venir, nous envisageons notamment :

- d'entreprendre des recherches pour éclairer nos décisions dans le cadre de travaux et projets futurs;
- de réaliser, dans le cadre de projets de normes ou d'autres travaux, des recherches sur des sujets techniques en collaboration avec des universitaires et d'autres experts dans les domaines concernés.

Pour les demandes de recherche, veuillez nous écrire à CSSB.CCNID@frascanada.ca.

Recherche

Pour appuyer le mieux possible nos décisions de normalisation, les recherches réalisées doivent être menées en temps utile et porter sur des sujets liés directement à nos travaux en cours. Dans les années à venir, nous envisageons notamment :

- d'entreprendre des recherches pour éclairer nos décisions dans le cadre de travaux et projets futurs;
- de réaliser, dans le cadre de projets de normes ou d'autres travaux, des recherches sur des sujets techniques en collaboration avec des universitaires et d'autres experts dans les domaines concernés.

Pour les demandes de recherche, veuillez nous écrire à CSSB.CCNID@frascanada.ca.

Annexe 1 – Principes directeurs et valeurs soutenant le respect des droits autochtones lors de l'élaboration des NCID

Nos principes directeurs et nos valeurs fournissent un cadre qui permet :

- d'orienter la mise en œuvre des priorités stratégiques du CCNID afin de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones;
- d'influencer les comportements du CCNID à mesure que ces travaux progressent;
- d'appeler le CCNID à assumer la responsabilité de ses engagements.

En ce qui concerne les engagements du CCNID envers les peuples autochtones, il reconnaît que la promotion de la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et le respect de leurs droits sont des éléments essentiels des travaux de normalisation en matière d'information sur la durabilité au Canada. Il s'engage par ailleurs à s'assurer que les peuples autochtones participent activement à l'élaboration des normes d'information sur la durabilité. Ces engagements reposent sur une série de principes directeurs et de valeurs qui guideront les travaux du CCNID visant à renforcer le lien de confiance et à approfondir ses relations avec les peuples autochtones.

La présente annexe a été rédigée à la lumière des droits des peuples autochtones, tels que définis par la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#), et des principes énoncés dans le [rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada et les appels à l'action connexes](#), le [Rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, y compris les appels à la justice](#) et les [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#). Ces rapports et principes rendent compte de certains des points de vue, des intérêts et des attentes des peuples autochtones au Canada.

Nos principes directeurs et nos valeurs visent à faire respecter les droits des peuples autochtones et à faire progresser la réconciliation avec ces peuples. Nous voulons apporter aux membres et permanents du CCNID, aux parties intéressées et concernées, ainsi qu'au public des éclaircissements concernant l'approche des travaux à long terme du CCNID.

Principes directeurs

- 1. Le CCNID reconnaît et respecte les droits des peuples autochtones.** Les droits des Premières Nations, des Métis et des Inuits sont inhérents et propres au contexte canadien. En collaboration avec les peuples autochtones, le CCNID étudiera la meilleure manière de tenir compte de ces droits lors de l'élaboration des NCID. Il entend user de son influence pour favoriser le respect des droits des peuples autochtones, tels que confirmés par la [DNUDPA](#), lors de l'élaboration des normes internationales d'information sur la durabilité.
- 2. Le CCNID reconnaît que les peuples autochtones peuvent exercer leur droit à l'autodétermination en établissant leurs propres lois et pratiques, y compris en matière de gouvernance.** Les membres et permanents du CCNID sont appelés à suivre un programme de formation pour acquérir des connaissances culturelles et historiques concernant les structures de gouvernance, les perspectives quant à la durabilité, les conceptions du monde et les pratiques durables des peuples autochtones au moyen d'une approche fondée sur les distinctions.
- 3. Le rétablissement des relations est au cœur de la réconciliation.** Le CCNID s'engage à investir

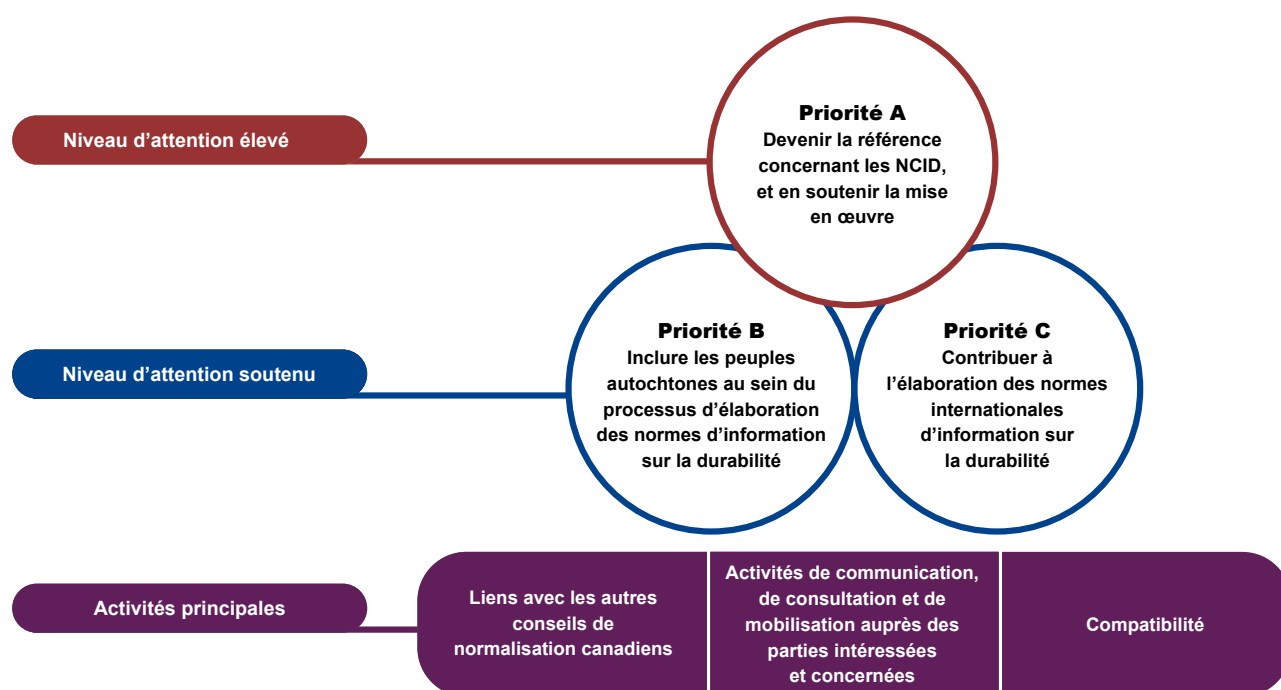
dans l'établissement de relations à long terme avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits afin de s'assurer de prendre en compte leurs priorités et leurs points de vue dans le cadre de son processus de normalisation.

4. **L'engagement à faire progresser la réconciliation est un objectif qui doit influencer chaque aspect des travaux du CCNID.** Le CCNID considère que l'établissement de relations avec les peuples autochtones est une priorité stratégique fondamentale, c'est-à-dire qu'elle sera prise en compte dans tous ses projets et programmes de travail futurs.
5. **Le CCNID reconnaît que la réconciliation est un processus continu qui nécessite humilité, conscience de soi et pensée réfléchie.** Il est conscient du fait que sa compréhension de la réconciliation évoluera à mesure que ses relations avec les peuples autochtones se développeront, et il s'engage à demeurer ouvert à ce processus continu de croissance et de compréhension. Son engagement s'étend à la création d'un plan de mobilisation qui tient compte des besoins et des intérêts des Premières Nations, des Métis et des Inuits, des titulaires de droits ainsi que des gouvernements, des communautés, des entreprises et des leaders autochtones, afin de s'assurer que ces groupes participent à l'élaboration des NCID. Le CCNID a la ferme intention d'être à l'écoute des peuples autochtones et de collaborer avec eux pour élaborer ses plans stratégiques et façonner les normes d'information sur la durabilité au Canada. Il s'engage donc à porter une oreille attentive et à faire preuve de créativité et d'innovation pour s'ouvrir à ces importantes visions du monde.
6. **Pour parvenir à la réconciliation, il faut reconnaître les injustices historiques et les problèmes qui font actuellement obstacle à l'établissement de relations positives et respectueuses.** Le CCNID identifiera et affrontera ces obstacles, tels que la discrimination systémique, les préjugés et les contraintes imposées par les structures coloniales. Il s'attaquera directement à ces problèmes, en prenant dûment en considération la dignité humaine et les droits des peuples autochtones.
7. **Le CCNID s'engage à adopter une approche axée sur les résultats pour faire progresser la réconciliation.** Il recherchera activement des outils et des mesures pratiques et concrets dans le cadre de ses travaux, car il comprend que la reddition de comptes et des progrès mesurables sont essentiels pour favoriser et rétablir le lien de confiance.

Valeurs directrices

- Accessibilité
- Clarté
- Collaboration
- Courage
- Écoute attentive
- Humilité
- Inclusion
- Réciprocité
- Reddition de comptes
- Respect
- Transparence

Annexe 2 – Illustration des priorités stratégiques



Les priorités et les activités du CCNID pour la période allant de 2025 à 2028 sont interreliées, car elles visent toutes l'établissement de normes d'information sur la durabilité de grande qualité au Canada.

© 2025 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. La présente publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.